

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2012 portant nomination de Mme Laurence ESTEVE en qualité de directrice des affaires générales ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers;

A R R E T E :

I- Affaires financières

Article 1^{er} – Délégation de signature, à titre principal, est donnée à Mme Laurence ESTEVE, ingénieure de recherche, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles pour signer, au nom du Président de l'université, les actes suivants concernant le centre financier 900105 (Reprographie) :

- Les bons de commandes d'une valeur inférieure ou égale à 40 000 € HT et sans limitation de montants concernant les achats sur marchés,
- Les ordres de mission,
- Les virements de crédits,
- Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant.

La signature du délégataire sur le bon de commande atteste de la régularité budgétaire de l'opération et de son opportunité.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence ESTEVE, délégation est donnée à Mme Patricia MAURAS, ingénieure d'études, Responsable du service logistique et support, pour signer les actes mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus.

II - Affaires administratives

Article 3 - Délégation de signature est donnée à Mme Laurence ESTEVE pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- Conventions de prêt de matériel informatique aux usagers de l'université ;
- Conventions de stage pour les stages effectués au sein de la direction des affaires générales, juridiques et institutionnelles

Article 4 - Délégation de signature est donnée à Mme Laurence ESTEVE et à Mme Patricia MAURAS pour signer, dans la limite de leurs attributions, la correspondance interne à l'exception de toute décision et les bordereaux d'envoi de documents externes à l'université.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services de l'Université, délégation est donnée à Mme Laurence ESTEVE pour signer, au nom du Président, la correspondance et les actes administratifs dans le domaine de la gestion des affaires juridiques et institutionnelles.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence ESTEVE, délégation est donnée à Mme Martine PION, ingénieure d'études, adjointe à la directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles, pour signer, au nom du Président, la correspondance interne à l'exception de toute décision et les bordereaux d'envoi de documents externes à l'université.

Article 7 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Laurence ESTEVE et de Mme Martine PION, délégation est donnée à M. François AUZANNE, ingénieur d'études, responsable du service juridique, pour signer, dans la limite de ses attributions, la correspondance interne à l'exception de toute décision et la correspondance externe pour ce qui concerne la transmission des arrêtés de délégation et des conventions.

Article 8 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Laurence ESTEVE et de Mme Martine PION, délégation est donnée à Mme Delphine BLUY, ingénieur d'études, responsable de la cellule institutionnelle, pour signer, dans la limite de ses attributions, la correspondance interne à l'exception de toute décision et la correspondance externe pour ce qui concerne la gestion des élections confiées à la cellule institutionnelle.

Article 9 – Le présent arrêté prend effet à compter du 1er mars 2017. Il abroge et remplace les arrêtés n°2012-122 du 16 février 2012, n°2014-46 du 17 décembre 2014 et n°2015-60 du 17 décembre 2015.

Article 10 – Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2017, en six exemplaires originaux.

Le délégué,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance
Signature des délégataires
Laurence ESTEVE
Signé

Patricia MAURAS
Signé

Martine PION
Signé

François AUZANNE
Signé

Delphine BLUY
Signé

Destinataires : directeur général des services, agent comptable, Intéressés, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 17/03/2017